

Comité permanent des finances (FINA)

Consultations prébudgétaires 2012

Association canadienne de pipelines d'énergie

Réponses

1. Reprise économique et croissance

Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?

Les sociétés membres de l'Association canadienne de pipelines d'énergie transportent 97 % du pétrole et du gaz naturel produits au Canada vers les marchés nationaux et internationaux. Ces sociétés exploitent plus de 105 000 kilomètres de pipelines sur le territoire canadien. Les pipelines facilitent le commerce du pétrole et du gaz canadiens, et permettent la monétisation des investissements et des ressources. En 2011, les sociétés membres de l'Association ont expédié environ 1,2 milliard de barils de pétrole et 5,3 billions de pieds cubes (15 milliards de mètres cubes) de gaz naturel. Les dispositions du budget de 2012 relativement à l'exploitation responsable des ressources, qui visent à améliorer le système de réglementation entourant les projets d'exploitation des ressources, constituaient un pas dans la bonne direction pour le secteur des pipelines, l'environnement et la reprise économique au Canada. L'Association canadienne de pipelines d'énergie appuie fortement cet engagement continu à l'égard d'un processus de réglementation plus efficace et rapide permettant au gouvernement, à l'industrie et aux intervenants d'axer leurs évaluations sur les grandes préoccupations environnementales et d'éviter les effets néfastes importants sur l'environnement. Cela permettra au secteur des pipelines de se concentrer sur sa spécialité, c'est-à-dire construire et exploiter des autoroutes énergétiques sécuritaires et fiables à l'échelle de l'Amérique du Nord, ainsi que créer des débouchés à l'exportation afin de répondre à la demande internationale croissante pour les produits pétroliers et gaziers du Canada. Étant donné que les pipelines transportent actuellement environ 127,5 milliards de dollars de pétrole et de gaz, au coût de 5 milliards de dollars par année, ce mode de transport crée une valeur ajoutée d'environ 122,5 milliards de dollars pour l'économie canadienne. De même, compte tenu des plans d'agrandissement envisagés à l'heure actuelle, le secteur est en bonne posture pour ajouter encore plus de valeur, pourvu que l'infrastructure prévue puisse être construite. L'amélioration de la réglementation est un processus continu dont la première étape est l'apport de changements sur le plan législatif. Pour que les améliorations visées dans le budget de 2012 se concrétisent, il est important que le gouvernement fédéral consacre suffisamment de ressources à leur mise en œuvre et à leur suivi. En continuant le processus de réforme de la réglementation, on pourra veiller à ce que, grâce à des mécanismes rapides, efficaces et prévisibles, les investissements puissent être effectués avec confiance, et à ce que l'environnement soit protégé grâce à des examens minutieux stratégiques et à des résultats clairs. Les sociétés membres de l'Association canadienne de pipelines d'énergie proposent que l'on investisse plus de 22 milliards de dollars dans des projets de pipeline au cours des 5 prochaines années; les efforts de poursuite de la réforme de la réglementation auront sans contredit une incidence sur la reprise économique au Canada. Cette incidence ne se limitera pas à la construction d'infrastructures de pipeline, mais se traduira également par l'accroissement des exportations canadiennes d'énergie.

2. Création d'emplois

Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?

En 2011, les sociétés membres de l'Association canadienne de pipelines d'énergie employaient 8 000 employés à temps plein. Le secteur des pipelines a créé des possibilités en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. De 2009 à 2011, près de 1 000 postes se sont ajoutés, et on peut s'attendre à ce que la tendance se poursuive compte tenu des plans d'agrandissement des sociétés membres pour les 5 prochaines années. Cette création d'emplois peut être facilitée par des efforts continus aux fins de réforme de la réglementation. De plus, les pipelines créent des emplois grâce au rôle qu'ils jouent dans le bon fonctionnement et la monétisation de l'industrie pétrolière et gazière. L'Institut canadien de recherche énergétique a effectué des prévisions sur la création d'emplois attribuable aux sables bitumineux à l'échelle du Canada au cours des 10 à 15 prochaines années. Selon l'Institut, 65 520 postes seront créés en Ontario, 31 500 postes seront créés en Colombie-Britannique et 16 380 postes seront créés au Québec. Ces prévisions s'appuient sur la capacité de production accrue, soutenue par l'augmentation des investissements dans les pipelines, qui permet de mieux approvisionner les marchés nationaux et internationaux en pétrole et en gaz. Les sociétés membres de l'Association canadienne de pipelines d'énergie dépensent aussi plus de 292 millions de dollars dans le cadre de marchés d'approvisionnement locaux et plus de 17 millions de dollars à titre d'investissements communautaires. Ces dépenses améliorent également les possibilités d'emplois indirects dans les collectivités au sein desquelles les sociétés en cause mènent leurs activités. Le soutien continu pour la mise en œuvre de la réforme de la réglementation entraînera également des investissements accrus dans ces collectivités.

3. Changement démographique

Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?

Le vieillissement de la population canadienne aura probablement une grande incidence sur le Trésor fédéral, puisque les départs à la retraite des enfants du baby boom continuent et que cela met à rude épreuve les filets de sécurité sociale du Canada. De même, puisque les Canadiens sont de plus en plus nombreux à prendre leur retraite et à ne plus contribuer autant qu'auparavant par l'impôt sur le revenu, le gouvernement risque de se retrouver avec moins d'argent à distribuer. Il est cependant possible de renverser ces tendances, mais cela passe obligatoirement par la promotion du développement économique par le gouvernement. Ces dernières années, le gouvernement et l'industrie ont collaboré efficacement afin de voir à ce que les Canadiens soient les premiers à pouvoir bénéficier des occasions d'emploi. Ils ont ainsi pris des mesures visant ce qui suit : 1) appuyer les initiatives de formation et de sensibilisation (p. ex. formation d'apprenti); 2) mener activement des initiatives de recrutement partout au Canada en vue d'embaucher des Canadiens qui possèdent les compétences recherchées et qui sont prêts à travailler là où les possibilités sont offertes; 3) continuer d'apporter des améliorations et maximiser la productivité en ce qui touche les activités des entreprises afin d'utiliser le mieux possible le personnel en place. Malgré ces efforts continus, il manque toujours de travailleurs disponibles au pays pour répondre aux besoins de notre économie en croissance. Les gouvernements et l'industrie doivent améliorer les programmes liés aux travailleurs temporaires et à l'immigration permanente afin de

répondre à ces besoins. Nous devons reconnaître le fait que nous devons recruter activement sur les marchés du travail à l'étranger. Divers projets liés aux ressources naturelles, dont les coûts d'immobilisation s'élèvent à près de 100 milliards de dollars, sont actuellement à l'étude. Grâce aux économies accrues qui, selon ce qui a été promis, devraient découler de la réforme de la réglementation, ces projets seront lancés plus rapidement. Compte tenu de la réduction de la paperasserie, on peut également s'attendre à des investissements accrus dans de nouveaux projets dont la viabilité n'avait pas encore été établie. En mettant l'accent sur l'efficacité mais en conservant la capacité de faire avancer les projets du secteur privé dans le processus de réglementation, le gouvernement peut favoriser la création d'emplois et le développement économique pour le bien de l'ensemble des Canadiens. Parmi les avantages économiques en question, il y a l'incidence bénéfique sur les revenus du gouvernement, permettant à ce dernier de dépenser davantage pour veiller au bien-être de la population vieillissante. Enfin, les projets mis en œuvre donnent de nouvelles occasions aux apprentis d'apprendre des travailleurs chevronnés avant que ces derniers ne quittent et apportent leurs compétences et leur savoir avec eux.

4. Productivité

Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?

La diversité des marchés est l'un des aspects clés de la compétitivité, et dans l'industrie énergétique, la compétitivité est impossible sans les pipelines. Si le Canada souhaite réellement devenir une superpuissance énergétique, il est plus important que jamais d'établir des liens entre les régions productrices et les marchés, et ce, d'une manière sécuritaire, efficace et responsable sur les plans environnemental et social. Les pipelines sont essentiels pour relier les régions productrices de pétrole et de gaz aux marchés de l'est et de l'ouest du pays, ainsi que pour accéder aux marchés américains et asiatiques. L'incapacité d'accéder à des marchés suffisamment diversifiés pourrait nuire à la compétitivité du Canada. Le secteur des pipelines s'est toujours adapté aux conditions changeantes du marché en ce qui a trait à l'offre et à la demande. Ces dernières années, des retards dans la construction des infrastructures ont créé des difficultés pour le secteur et ont nui à la prospérité canadienne. Toutefois, les efforts continus visant à réformer la réglementation devraient permettre au secteur de donner suite comme il se doit aux réalités du marché. Ainsi, la mise en place de ressources suffisantes et la capacité de réformer la réglementation afin de permettre un développement responsable des pipelines accroîtront la productivité au Canada. En plus d'accroître la compétitivité des produits pétroliers et gaziers du pays, cela entraînera une concurrence accrue au sein du secteur des pipelines. Nombre d'incidences bénéfiques sur ce secteur en découleront, dont des investissements en temps opportun dans les infrastructures, la protection contre la dégradation des circonstances du marché, et la garantie de bénéficier de taux justes, raisonnables et non discriminatoires.

5. Autres défis

On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?

La sécurité est la priorité première des sociétés de pipeline dans tous les aspects du développement et de l'exploitation de l'infrastructure, et le secteur joue un rôle de chef de file dans les efforts déployés à cet égard. L'Association canadienne de pipelines d'énergie a vu d'un bon œil que, dans le budget de 2012, le gouvernement se soit engagé à garantir la sécurité des Canadiens et la protection de l'environnement. L'obtention de meilleurs résultats sur le plan environnemental constitue un élément

important d'une réforme efficace de la réglementation, et nous nous engageons à faire notre part pour accroître notre responsabilisation en ce sens. Il existe aujourd'hui des outils réglementaires élaborés, dont des normes de construction ainsi que des pouvoirs en matière d'entretien, de vérification et de législation aux fins d'interruption des activités et d'enquête, pour soutenir et garantir l'intégrité des pipelines. Cependant, le Canada ne possède pas actuellement les moyens d'exiger et de garantir la protection physique des pipelines contre les activités d'autres parties. De plus en plus de dommages sont infligés aux pipelines par des tiers, et l'expérience vécue dans d'autres pays démontre que des vies peuvent être sauvées lorsque des lois sont mises en place et appliquées (p. ex. préavis obligatoire avant de creuser et pénalités administratives aux fins d'application des règles). L'Association canadienne de pipelines d'énergie accueille favorablement les récents changements apportés à la *Loi sur l'Office national de l'énergie* prévoyant de nouveaux pouvoirs liés aux pénalités administratives pécuniaires. Afin de régler cette importante question, l'Office national de l'énergie a besoin d'outils d'application de la loi et de la capacité nécessaire pour protéger les collectivités contre les activités non autorisées touchant les droits de passage des pipelines. Le financement prévu par l'Office pour recourir aux services de spécialistes de la sécurité afin d'élaborer et de mettre en œuvre des outils d'application transparents, notamment des amendes croissantes, constitue un aspect clé de la solution.